

Le 18 avril 2016

À une session extraordinaire du Conseil de la municipalité Canton de Stanstead tenue le **DIX-HUITIÈME JOUR DU MOIS D'AVRIL DE L'AN DEUX MILLE SEIZE**, à l'endroit habituel des séances.

SONT PRÉSENTS: Mesdames Gaétane Gaudreau Langlois et Mme Janet Cooper, ainsi que messieurs Pierre Martineau, George C. Atkin, Dany Brodeur et Christian Laporte.

TOUS FORMANT QUORUM sous la présidence de madame la mairesse Francine Caron Markwell.

La Directrice générale et secrétaire-trésorière Me Josiane Hudon, est également présente conformément aux dispositions du *Code Municipal*.

Il n'y a personne dans l'assistance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La mairesse Francine Caron Markwell procède à l'ouverture de la séance, il est 19h00.

Les membres du conseil attestent avoir reçu l'avis de convocation mentionné à l'article 156 du *Code municipal*, au moins deux jours avant la tenue de la présente assemblée.

Madame la Mairesse rappelle aux membres du conseil et aux citoyens présents que les délibérations et la période de questions, durant cette séance, porteront exclusivement sur les sujets à l'ordre du jour, le tout conformément à l'article 153 du *Code Municipal*.

16-04-522

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

***Il est proposé par le conseiller Dany Brodeur
Appuyé par le conseiller Christian Laporte
Il est résolu***

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

16-04-523

3. Embauche des employés des rampes de mise-à-l'eau

ATTENDU QUE le conseil renouvelait en mars 2015 les contrats de travail des employés responsables des rampes de mise-à-l'eau, le tout tel qu'il appert de la résolution no 15-03-072;

ATTENDU QUE tous et toutes ont manifesté leur intérêt à revenir cette année et que la municipalité est satisfaite de leur travail et désire les réembaucher pour la prochaine saison;

***Il est proposé par la conseillère Gaétane Gaudreau
Appuyé par la conseillère Janet Cooper
Il est résolu***

QUE le conseil renouvelle les contrats de Mme Maryse Lévesque, de M. Jean Plante et M. Gaétan Lessard à titre de responsables des rampes de mise-à-l'eau pour la saison 2016, aux conditions prévues aux contrats de travail, dont le conseil reconnaît avoir reçu copie et se dit en accord avec les termes.

QUE le conseil autorise et mandate la Mairesse ou en son absence le maire suppléant et la directrice générale ou en son absence la secrétaire-trésorière adjointe, à signer pour et au nom de la municipalité lesdits contrats de travail.

QUE le montant des dépenses est approprié à même les postes budgétaires concernés.

ADOPTÉE

16-04-524

4. Embauche d'un journalier en voirie

ATTENDU QUE le directeur général par intérim a procédé à un appel de candidatures afin d'embaucher un journalier en voirie;

ATTENDU QU'un comité de sélection a été créé, lequel était composé de la mairesse Francine Caron Markwell, du conseiller Pierre Martineau, du responsable de la voirie Pierre-Luc Doyon ainsi que de la directrice générale Josiane Hudon;

ATTENDU QUE le choix du comité de sélection s'est arrêté sur M. Jean-Dominique Viens;

***Il est proposé par le conseiller Christian Laporte
Appuyé par la conseillère Janet Cooper
Il est résolu***

QUE le Conseil embauche M. Jean-Dominique Viens à titre de journalier en voirie, aux conditions prévues au contrat de travail, dont le conseil reconnaît avoir reçu copie et se dit en accord avec les termes.

QUE le conseil autorise et mandate la mairesse ou en son absence le maire suppléant, et la directrice générale ou en son absence la secrétaire-trésorière adjointe, à signer pour et au nom de la municipalité ledit contrat de travail.

QUE le montant de la dépense est approprié à même les postes budgétaires concernés.

ADOPTÉE

6. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

16-04-525

7. LEVÉE DE LA SÉANCE

La levée de la séance est proposée par la conseillère *Gaétane Gaudreau*, il est 19h07.

Respectueusement soumis,

***Francine Caron-Markwell
Mairesse***

***Me Josiane Hudon
Directrice générale et secrétaire-trésorière***